

# Les timbres en francs

## Deuxième partie : Les francs dérivés

La France n'a pas toujours eu le monopole du franc, même si le franc adopté par les pays concernés c'est toujours appuyé sur la monnaie française au moment de sa création.

### 2.1 – Le franc belge

Lors de l'indépendance de la Belgique en 1830, de nombreuses monnaies étrangères circulaient dans le pays : des francs français, des florins néerlandais, des pièces autrichiennes ou encore de la Principauté de Liège. Le choix d'une unité monétaire devenait une priorité pour le jeune royaume. Par la loi monétaire du 5 juin 1832, la Belgique s'est donc dotée d'une unité monétaire semblable à celle de la France : « *cinq grammes d'argent au titre de neuf dixième de fin* » constituant l'unité monétaire au nom de franc. Le franc était donc défini en poids d'argent. Malheureusement, la spéculation sur l'argent va rendre nécessaire le réajustement de la valeur des monnaies. C'est pourquoi plusieurs pays d'Europe, la France, la Suisse, l'Italie et la Belgique ont conclu une convention le 23 décembre 1865 en vue de battre leurs monnaies sur un étalon monétaire identique, donnant ainsi naissance en 1866 à l'Union monétaire latine que la Grèce a rejoint en 1868. Les pièces en or et en argent de ces pays avaient une seule et même valeur.



Pendant la Première Guerre mondiale (1914-1918), l'émission de billets par la Banque nationale a été suspendue par les Allemands qui ont imposé le mark allemand comme un moyen de paiement légal. Malgré tout, le franc belge est resté la monnaie officielle, si bien que les timbres allemands utilisés, aussi bien dans la Belgique occupée que par les Postes d'étapes ont été surchargés en francs belges. Après la Première Guerre mondiale, les différentes monnaies de l'Union latine ont évolué chacune de son côté, au gré des dévaluations successives, mettant fin à l'union monétaire. Il faudra attendre l'euro pour qu'en 2002, la France et la Belgique retrouvent une monnaie commune.

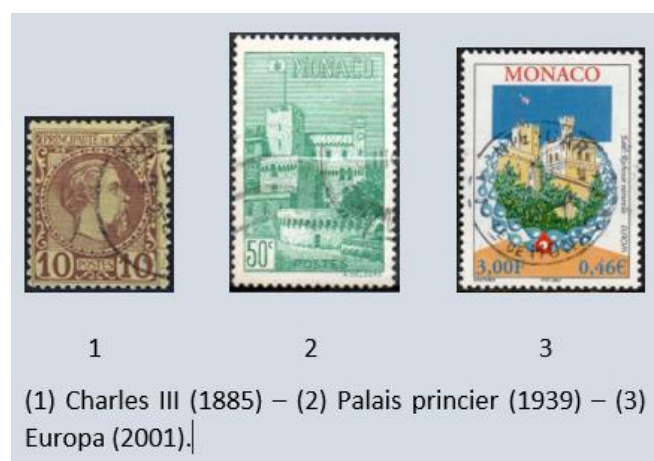
### 2.2 – Monnaies dérivées du franc belge.

L'**Etat indépendant du Congo** a vu le jour en 1885 en tant que propriété personnelle du roi Léopold II. Dans un pays où les transactions monétaires étaient inexistantes, Léopold II a introduit le franc congolais ayant la même valeur que le franc belge et dont les premières pièces ont circulé à partir de 1887 alors que les premiers billets n'ont été émis qu'à partir de 1896. Après l'annexion en 1908, c'est la Banque du Congo belge, entreprise privée sous contrôle de l'Etat belge qui a été chargée de gérer la monnaie, si bien que, pendant la Seconde Guerre mondiale, alors que le franc belge avait disparu comme monnaie internationale, le franc du **Congo belge** avait continué son propre destin avant de retrouver sa parité avec le franc belge en 1945. A partir de 1952, c'est la banque du Congo belge et du Ruanda - Urundi qui a pris en charge le franc du Congo belge jusqu'à l'indépendance du pays en 1960. Avec la création de la banque nationale du **Congo** en 1961, le franc congolais encore appelé franc de « Kasa Vubu » a pris le relais du franc du Congo belge.



De son côté le **Ruanda – Urundi**, issu de l’Afrique orientale allemande et sous mandat de la Société des Nations, qui avait été rattaché au Congo en 1925 a suivi sa propre voie en créant sa propre monnaie en 1960 avant de donner naissance à deux pays distincts : le **Burundi** d’une part et le **Rwanda**, d’autre part, chacun se dotant de sa propre monnaie nationale : le franc burundais et le franc rwandais. De même, le **Katanga**, en faisant sécession en 1960 a créé une nouvelle monnaie qui a circulé jusqu’en 1963. Par contre, le Sud Kasai a été réintégré de force avant d’avoir eu le temps de créer sa propre monnaie. Après le règne de Mobutu entre 1967 et 1997 pendant lequel la nouvelle monnaie nationale a pris le nom de zaïre, la république démocratique du Congo a retrouvé le franc congolais en 1998. Cette monnaie, indexée sur le dollar américain avec une valeur de 1 franc = 0,77 dollar, vaut actuellement moins du millième de sa valeur initiale.

Piémont-Sardaigne a cédé Nice à la France en 1860. Comme Nice, Menton et Roquebrune ont voté leur rattachement à la France et Monaco, en échappant au protectorat de 1815 est devenue pleinement indépendante. Liée par un traité de protectorat partiel avec la France à partir de 1918, la Principauté est devenue membre officiel des Nations-Unies en 1993. Les premiers francs monégasques ont été émis en 1837 sous le règne d’Honoré V et cette monnaie est restée la monnaie officielle de la Principauté jusqu’au passage à l’Euro en 2002, même si, grâce à l’alignement sur le franc français, ce dernier y a été très largement utilisé. Au niveau philatélique, la Principauté a utilisé les timbres de Sardaigne entre 1851 et 1860 puis les timbres français (oblitération PC 4222 et GC 2387), avant la fondation par Charles III d’une administration des Postes qui a commencé à éditer ses propres timbres dès 1885.



(1) Charles III (1885) – (2) Palais princier (1939) – (3) Europa (2001).

### 2.3 – Le franc monégasque.

La principauté de Monaco est fortement liée à la dynastie des Grimaldi qui y règne sans discontinuer depuis 1314, à l’exception d’une courte période entre 1793 et 1814 où elle a été rattachée à la France sous le nom de Fort-Hercule. Placée sous protectorat du royaume de Sardaigne en 1815, la Principauté a perdu Menton et Roquebrune qui se sont proclamées « villes libres » sous la protection de royaume de Sardaigne lors du mouvement révolutionnaire de 1848. Après le soutien de Napoléon III à un début d’unité Italienne, le

### 2.4 – Le franc luxembourgeois.

Cette entité du Saint-Empire est passée sous les dominations successives de la Maison de Bourgogne, des Habsbourg d’Espagne, de la France, des Habsbourg d’Autriche avant de devenir le département français des forêts sous Napoléon 1<sup>er</sup>. Au Congrès de Vienne, le Luxembourg a été amputé de ses provinces orientales au profit de la Prusse. Le reste du territoire s’est transformé en Grand-duché et le premier Grand-duc, Guillaume 1<sup>er</sup>, roi des Pays-Bas en a fait une province des Pays-Bas. Une période de troubles a commencé avec la révolution belge de 1830 et elle s’est terminée par un nouveau partage du Grand-Duché en 1839. Sa partie occidentale a alors rejoint la Belgique alors que sa partie orientale est devenue le Grand-duché dans ses frontières actuelles. Il faudra attendre 1867 pour que le Grand-duché obtienne la reconnaissance internationale de son indépendance et de son statut de pays neutre. Le franc luxembourgeois a été créé officiellement en 1848 mais il n’a commencé à circuler

sous forme de monnaie qu'en 1856, si bien que les premiers timbres du Luxembourg ont été libellés en silbergroschen (monnaie prussienne = 1/30<sup>e</sup> de Thaler). Avec l'union économique avec la Belgique de 1922, la parité du franc luxembourgeois a été alignée sur celle du franc belge et avec l'association monétaire entre les deux pays, le franc belge a commencé à circuler librement au Luxembourg, le franc luxembourgeois devenant une monnaie d'appoint. Il en sera ainsi jusqu'à la disparition de franc luxembourgeois en 2002 au profit de l'Euro.



## 2.5 – Le franc suisse.

La Suisse s'est composée progressivement à partir de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle par agrégation de villes, cantons, territoires voisins qui ont souvent conservé leur statut initial longtemps après leur adhésion. Jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, il n'y a eu aucune véritable unité financière. De ce fait, le chacun pour soi en matière monétaire a régné jusqu'à ce que la République helvétique impose en 1798 le franc de Suisse (divisé en 100 rappen) à l'ensemble du territoire d'alors.

Après l'Acte de médiation de 1803, c'est de nouveau le chacun pour soi en matière monétaire, chaque canton suisse disposant de nouveau de sa propre monnaie mais en 1825, plusieurs cantons (Argovie, Bâle, Berne, Fribourg, Soleure et Vaud) ont formé un concordat monétaire pour unifier les types et la valeur des pièces dans ces cantons.

En 1848, après la guerre du Sonderbund, la nouvelle constitution fondant la Confédération suisse, a attribué au seul État fédéral la responsabilité de la frappe de la monnaie. Les premières pièces en francs suisses ont été frappées dès 1850, remplaçant toutes les différentes monnaies cantonales alors en circulation. Sa valeur initiale a été fixée en parité avec le franc français (franc germinal). Cette monnaie était subdivisée en 100 centimes ou rappen, mot d'usage qui a été conservé sur les timbres jusqu'en 1862. En 1865, la Suisse a décidé de faire partie de l'Union latine qui a lié, jusqu'à la Première Guerre mondiale, la lire

italienne, le franc belge, la drachme grecque (à partir de 1868), le franc français et le franc suisse, rendant officiellement possible l'utilisation de ces monnaies dans chacun de ces cinq pays. Le franc suisse est actuellement le seul franc européen encore utilisé. De son côté, à l'abolition de l'union douanière et monétaire avec l'Autriche en 1919, le **Liechtenstein** a décidé d'adopter le franc suisse comme monnaie officielle.



## 2.5 – Le franc albanais.

Sous la tutelle ottomane depuis la fin du XV<sup>e</sup> siècle et alors que partout dans les Balkans, l'idée du nationalisme se développait dans les années 1870, les Albanais ont été parmi les derniers à développer cette conscience nationale, si bien qu'en 1913, quand la question des frontières de l'Albanie va être réglée, 60 % du territoire revendiqué par l'Albanie, pour la plupart albanophones, se trouvaient déjà incorporés aux États voisins. L'administration autonome s'est empressée d'introduire le franc, divisé en 100 quintar en remplacement de la piastre et celui-ci va commencer à apparaître sur les timbres dès 1913. Avec la Première Guerre mondiale, le sort de l'Albanie est resté très incertain et il n'a été réglé définitivement qu'en 1919 avec la reconnaissance internationale de son indépendance.



Ce n'est qu'en 1926 que le franc de la République albanaise (franc AR) va se matérialiser sous la forme de pièces et de billets. Cette monnaie a suivi l'histoire du pays avec la création du royaume albanais en 1928 puis l'occupation italienne entre 1939 et 1943 pendant laquelle elle a été alignée sur la lire italienne. Avec la libération du pays en 1944 et la mise en place de la République démocratique par Enver Hoxha, le franc albanais a pris la dénomination de franc SH (pour Shkiperise) avant d'être définitivement remplacé par le leke en 1947.

## 2.6 – Le franc CFA.

Ruinée à la fin de la Seconde Guerre mondiale, la France a réorganisé son empire colonial en l'associant à la métropole et aux départements d'outre-mer à l'intérieur de l'Union Française, créée officiellement en 1946. Dans cette organisation l'empire colonial est administré sous forme de territoires d'outre-mer (les anciennes colonies), territoires associés (sous mandat) et États associés (sous protectorat). Cette mesure est accompagnée par la création d'une monnaie spécifique pour les colonies françaises d'Afrique, le franc CFA qui va voir le jour en décembre 1945 avec pour parité 1 franc CFA = 1,7 franc français, parité devenant 1 franc CFA = 2 francs français en 1948 puis 0,02 francs français avec la création du nouveau franc en 1960. Cette parité va rester inchangée jusqu'à la dévaluation de 1994. Assez curieusement, Saint-Pierre-et-Miquelon a également utilisé le franc CFA jusqu'à son passage au franc français en 1972. Inutile de chercher une différenciation pour les timbres en francs CFA car il n'y en a pas, à l'exception des timbres de métropole utilisés à la Réunion entre 1949 et son passage au franc français en 1974.



La Côte Française des Somalis, de par sa situation géographique, a cependant quitté le franc CFA pour un franc spécifique, le franc somali ou encore **franc Djibouti** dès 1949, ceci afin de stabiliser les échanges avec les pays voisins et en particulier l'Éthiopie dont les monnaies étaient indexées sur le dollar américain. Cette monnaie est toujours utilisée dans le pays devenu « territoire français des Afars et des Issas » en 1967 puis « République de Djibouti » après son indépendance en 1977.

Après leur indépendance, beaucoup des anciennes colonies françaises d'Afrique ont conservé le franc CFA, celui-ci s'appelant depuis 1958 : franc de la communauté française d'Afrique. Ces pays se sont organisés en deux unions monétaires indépendantes : l'U.M.O.A. (Union Monétaire des États d'Afrique de l'Ouest), créée en 1962, et l'U.M.A.C. (Union Monétaire de l'Afrique Centrale), constituée plus tardivement, en 1972. Certains pays ont cependant pensé que sans pouvoir monétaire réel, ils ne pourraient être pleinement indépendants. C'est cette conviction qui explique le départ de quelques pays :

- Le Mali, qui est passé au **franc malien** = 0,01 franc français en 1962 avant de réintégrer le système CFA en 1984.
- Madagascar, qui est passé au **franc malgache** en 1973 puis officiellement à l'ariary = 5 francs malgaches en 2004.
- La Mauritanie qui est passée à l'um ou ouguiya (once en arabe) en 1973.
- La Guinée qui est passée au **franc guinéen** en 1960 puis au sylvil = 100 cautis en 1973, avant son retour au franc guinéen en 1985.
- Plus récemment, les Comores ont abandonné le franc CFA pour le **franc comorien** en 1994.



Cependant, les difficultés financières rencontrées dans ces pays ont finalement servi à renforcer la cohésion des pays membres. C'est cette cohésion qui a conduit la Guinée Equatoriale à rejoindre la « zone franc » en 1985 de même que la Guinée Bissau en 1994.

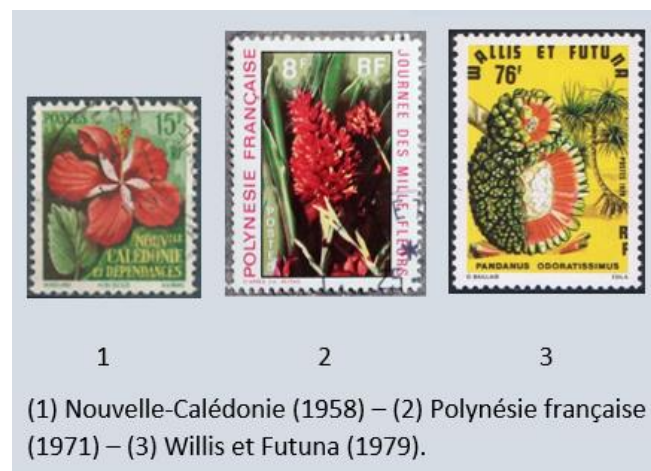
Le franc CFA s'est réorganisé en 1994 en se donnant de nouveaux organes de gestion : l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) qui regroupe le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo et qui gère le franc de la Communauté Financière Africaine par l'intermédiaire de la Banque Centrale des pays de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), tandis que la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) regroupe le Cameroun, la Centrafrique, le Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale et le Tchad et gère le franc de la Coopération Financière en Afrique centrale par l'intermédiaire de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC). La même année, le franc CFA a subi une forte dévaluation et sa valeur a été ramenée à 0,01 franc français. Des débats ont commencé il y a une dizaine d'années, notamment au sein de l'UEMOA pour sortir du franc CFA et promouvoir une nouvelle monnaie, l'eco, initiée à l'origine par les pays anglophones de la région. Le lancement de la nouvelle monnaie qui devait avoir lieu en juillet 2020 sera probablement reporté, les critères de convergence requis entre les différents pays n'étant toujours pas atteints par la majorité des pays.

## 2.6 – Le franc Pacifique.

Le franc des Colonies Françaises du Pacifique (franc CFP) a été créé en décembre 1945, après les accords de Bretton Woods, en même temps que le franc CFA, destiné quant à lui aux colonies françaises d'Afrique. Sa parité initiale était de 1 franc Pacifique = 2,4 francs français mais il a été très rapidement réévalué pour atteindre une parité de 1 franc Pacifique = 5,5 francs français en 1949, parité qui est devenue fixe par la suite. C'est la Banque de l'Indochine qui a été chargée de l'émission de cette nouvelle monnaie puis, à partir de 1967, c'est l'Institut d'émission d'outre-mer (IEOM), qui est la banque centrale des territoires français du Pacifique qui a pris le relais. L'appellation franc des « Colonies Françaises du Pacifique » a évolué depuis en franc de la « Communauté Française du Pacifique » puis aujourd'hui en « Change Franc Pacifique », mais il n'y a aucun texte qui modifie officiellement la définition de 1945.

Initialement lié au franc français et garanti par la Banque de France, le franc Pacifique est maintenant lié à l'Euro. L'existence du franc Pacifique est actuellement remise en question et les autorités des

territoires d'outre-mer français Wallis-et-Futuna et la Polynésie française se sont déclarés favorables à l'adoption de l'euro en remplacement du franc CFP, même si le gouvernement français a assuré qu'il ne mettrait pas en cause l'existence du franc Pacifique. Cependant, la Nouvelle-Calédonie n'a pas encore pris sa décision qui est différée après la prochaine consultation sur l'accession à la pleine souveraineté de la Nouvelle-Calédonie prévue en septembre 2020. Le gouvernement français a exigé que ces trois territoires se déclarent en faveur de l'adoption de l'euro pour faire une demande en leur nom au Conseil européen.



Le condominium de Nouvelles-Hébrides constitue, de son côté, un cas très particulier et ses premiers timbres ont été émis à la fois en livres australiennes et en francs français. A partir de 1938, l'administration postale a introduit une monnaie unique, nommée **franc or** qui était totalement artificielle car il n'y avait pas de papier monnaie correspondant, les monnaies en circulation étant principalement la livre australienne, remplacée



par le dollar australien en 1966 et, dans une moindre mesure par le franc français remplacé par le franc Pacifique en 1945.

Au niveau de la parité, la valeur du franc or était de 29 francs Pacifique (appelé localement franc de Nouvelles-Hébrides) soit 159,50 francs français en 1949. En 1977, l'administration postale des Nouvelles-Hébrides a abandonné définitivement le franc or au profit du **franc de Nouvelles-Hébrides** (franc NH) qui lui-même avait quitté le système franc Pacifique en 1969. A son indépendance en 1980, le pays a pris le nom de Vanuatu et le franc NH a été remplacé par le vatu en 1981.

Jean-Pierre Merceille

### **Références :**

*aps-web.fr/timbres-en-francs-dans-le-monde*  
[https://fr.wikipedia.org/wiki/Franc\\_belge](https://fr.wikipedia.org/wiki/Franc_belge)  
[https://fr.wikipedia.org/wiki/Franc\\_congolais#Le\\_franc\\_congolais\\_du\\_Congo\\_belge](https://fr.wikipedia.org/wiki/Franc_congolais#Le_franc_congolais_du_Congo_belge)  
<https://www.nbb.be/doc/ts/publications/economicreview/1952/1952.06.01-bull.pdf>  
[https://fr.wikipedia.org/wiki/Histoire\\_de\\_Monaco](https://fr.wikipedia.org/wiki/Histoire_de_Monaco)  
[https://fr.wikipedia.org/wiki/Franc\\_luxembourgeois](https://fr.wikipedia.org/wiki/Franc_luxembourgeois)  
[https://fr.wikipedia.org/wiki/Franc\\_suisse](https://fr.wikipedia.org/wiki/Franc_suisse)  
[https://fr.wikipedia.org/wiki/Pièces\\_de\\_monnaie\\_en\\_francais\\_suisse](https://fr.wikipedia.org/wiki/Pièces_de_monnaie_en_francais_suisse)  
[https://fr.wikipedia.org/wiki/Histoire\\_du\\_Liechtenstein](https://fr.wikipedia.org/wiki/Histoire_du_Liechtenstein)  
[www.cosmovisions.com/ChronoLiechtenstein.htm](http://www.cosmovisions.com/ChronoLiechtenstein.htm)  
[https://fr.wikipedia.org/wiki/Franc\\_albanais](https://fr.wikipedia.org/wiki/Franc_albanais)  
<https://www.bceao.int/fr/content/histoire-du-franc-cfa>  
[https://fr.wikipedia.org/wiki/Franc\\_CFA](https://fr.wikipedia.org/wiki/Franc_CFA)  
[www.letahittraveler.com/l-histoire-du-franc-pacifique/](http://www.letahittraveler.com/l-histoire-du-franc-pacifique/)  
[https://fr.wikipedia.org/wiki/Franc\\_Pacifique](https://fr.wikipedia.org/wiki/Franc_Pacifique)  
<https://numismag.com/fr/2017/10/02/billets-pieces-des-nouvelles-hebrides-ieom/>  
[https://fr.wikipedia.org/wiki/Franc des Nouvelles-Hébrides](https://fr.wikipedia.org/wiki/Franc_des_Nouvelles-Hébrides)